

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 056-215600867-20240409-202424-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2024-24

NOMBRE DE MEMBRES

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf avril, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

En exercice	Présents	Votants
10	9	10

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LE BERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, TOURNIER Roland, DE FOUGEROLLES May.

Date de la convocation :

4 avril 2024

Date d'affichage :

4 avril 2024

Absents : DE FOUGEROLLES May donne pouvoir à Roland TOURNIER - LE ROUX Frédéric donne pouvoir à François LE ROUX

Objet de la délibération :

Secrétaire de séance : LE BERRE Claudine

TAUX IMPOSITION

2024

VU le code général des impôts et notamment ses articles 1363 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A,

CONSIDERANT que les taux d'imposition ont augmenté de 7.1 % en 2023,

Les taux suivant, identiques à 2023, sont proposés à l'appréciation du Conseil,

	Base	Taux	Recettes
Taxe d'habitation	307000	11.57 %	35 520 €
Taxe d'habitation majorée		50%	17759.95€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	352500	26.30 %	92 708 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 900	61.56 %	1170 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité les taux d'imposition 2024

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

Philippe LE FUR
Maire de l'Île de Houat